



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/475
1er octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

Trente-sixième session
Point (9 1) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : PARTICIPATION
EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Rôle des institutions et organismes des Nations Unies pour aider les
gouvernements à faciliter l'intégration des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. ROLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR CE QUI EST D'AIDER LES GOUVERNEMENTS A APPLIQUER LES DISPO- SITIONS DE LA RESOLUTION 34/204 DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT RURAL	2 - 98	3
A. Aspects généraux	2 - 34	3
B. Egalité juridique	35	13
C. Accès des femmes aux services dans les régions rurales	36 - 43	13
D. Organisations féminines et participation des femmes	44 - 48	16
E. Possibilités d'études et offres d'emploi	49 - 61	18
F. Problèmes résultant des migrations des zones rurales vers les zones urbaines	62 - 72	23
G. Formation destinée à permettre aux femmes de mettre à profit les nouvelles techniques agricoles	73 - 80	26
H. L'influence des agro-industries sur le travail traditionnel des femmes	81 - 85	29
I. Participation au mouvement coopératif et accès à la terre, au crédit et aux moyens de commercia- lisation	86 - 98	30

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 9 de la résolution 35/70 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, aux termes duquel le Secrétaire général a été prié de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, un rapport sur l'application du paragraphe 1 de la résolution 34/204 ayant trait au rôle dont doivent s'acquitter les institutions et organismes compétents des Nations Unies pour aider les gouvernements à appliquer les dispositions concernant l'intégration des femmes au développement rural. Les rubriques de la section II traitent des questions énumérées au paragraphe 1 de la résolution 34/204 et de celles faisant l'objet des dispositions spéciales figurant au chapitre IV du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 1/.

1/ Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome 12-20 juillet 1979, première partie /transmis à l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485)/.

II. ROLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR CE QUI EST D'AIDER
LES GOUVERNEMENTS A APPLIQUER LES DISPOSITIONS DE LA
RESOLUTION 34/204 DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT
L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT RURAL

A. Aspects généraux

2. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont fourni des renseignements d'ordre général au sujet de leurs politiques et activités visant à aider les gouvernements. On trouvera dans les sections ci-après des renseignements sur des aspects plus particuliers de leurs activités.

1. Organisation des Nations Unies

Départements et services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales internationales

3. Dans le cadre du programme intitulé "Questions et politiques économiques", le Département effectue régulièrement des études sur les tendances et politiques dans les domaines économique, social et démographique. Des questions comme l'emploi, les migrations internes, l'urbanisation, la production agricole et l'utilisation de nouvelles techniques qui ont des incidences directes sur la situation des femmes dans les régions rurales y sont analysées. Par exemple, le rôle des femmes et l'évolution du mode de vie familiale dans l'agriculture en particulier sont étudiés dans le dernier Rapport sur la situation sociale dans le monde. Le Département procède également à des recherches sur le développement rural et la répartition des revenus, des services et des possibilités économiques entre les régions et les groupes sociaux. Ces recherches visent à identifier les facteurs et politiques qui contribuent à l'évolution de la situation des femmes dans les régions urbaines et rurales.

4. Dans le cadre de son programme, le Département des affaires économiques et sociales internationales a entrepris les activités ci-après relevant de ce domaine. Au cours de la période 1981-1989, les améliorations apportées pour ce qui est de suivre l'application des stratégies et instruments internationaux concernant les femmes grâce aux procédures du système intégré de présentation de rapports sur la condition de la femme /appliqué par le Service de la promotion de la femme/ permettront de mieux identifier les problèmes particuliers qui se posent aux femmes dans le contexte du développement rural. Des efforts seront faits en vue de coordonner les recherches effectuées sur la situation de la femme rurale par les organismes compétents des Nations Unies, en étroite collaboration avec l'Institut national de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

5. En novembre 1981, une réunion de groupe d'experts sur les femmes et la Stratégie internationale du développement étudiera, entre autres questions, les rapports existant entre les femmes et le développement rural et formulera des recommandations touchant l'élaboration de stratégies de développement rural détaillées pour des pays se trouvant à divers niveaux de développement, afin d'améliorer la situation des femmes et leur permettre aussi de contribuer pleinement au développement.

/...

6. Un Groupe d'experts sur l'élaboration et la planification de politiques, qui doit se réunir en 1982, étudiera de manière détaillée les aspects techniques et opérationnels de l'élaboration et de la planification de politiques ayant pour but de permettre aux femmes de participer efficacement au développement rural. Sur la base des recommandations qu'il aura formulées, on rédigera un manuel consacré à l'élaboration de plans de développement qui tiennent pleinement compte du rôle de la femme dans le développement national. La question de la planification détaillée de la participation des femmes au développement rural sera examinée à cette réunion; le manuel en traitera également.

7. En 1981-1983, la préparation d'une série de monographies sur l'expérience de divers pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application de politiques visant à améliorer la situation de la femme et à l'intégrer au développement se poursuivra ainsi que les travaux préparatoires d'une enquête mondiale intersectorielle et multidisciplinaire sur le rôle de la femme dans le développement en général. La question de la contribution des femmes au développement rural et de leur situation dans les zones rurales sera étudiée en détail, notamment sur la base des renseignements fournis par les instituticns et organismes compétents.

8. En 1983, une étude consacrée à la prise en compte des besoins des femmes lors de l'élaboration de normes internationales ou de leur amélioration, y compris l'élaboration d'un code international de conduite pour les sociétés transnationales et le transfert de technologies, traitera aussi des besoins particuliers des femmes des zones rurales. Les problèmes des travailleuses rurales, eu égard notamment à la législation du travail et à la protection de la maternité, seront examinés dans une étude de base dont l'achèvement est prévu pour 1981. En vue d'encourager une plus large participation des femmes rurales à la vie politique et aux affaires internationales, des recherches seront effectuées et des réunions organisées.

9. En 1982, les progrès réalisés dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes seront examinés, conformément à l'article 17 de la Convention en vertu duquel un comité a été constitué à cette fin. On notera que l'article 14 de la Convention mentionne les problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et le rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles et vise à assurer l'application des dispositions de la Convention aux femmes des zones rurales. La Convention entrera en vigueur le 3 septembre 1981. Au 5 août 1981, 21 Etats avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré.

Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme

10. Le Fonds appuie l'exécution de nombreux projets qui présentent un intérêt immédiat pour les femmes des zones rurales. La note du Secrétaire général transmettant des renseignements sur les activités d'appui techniques et financières (A/36/485) expose ces activités en détail.

Bureau de statistique de l'ONU

11. Le Bureau, conscient de l'importance des données statistiques pour la planification du développement, note que les sources fondamentales de statistiques sur le rôle et la condition de la femme dans les zones rurales sont les recensements effectués sur la population, le logement et l'agriculture, les enquêtes sur les ménages et les statistiques de l'état civil. L'élaboration de statistiques périodiques fiables concernant directement les femmes et permettant d'obtenir une ventilation par zones urbaines et rurales sont presque exclusivement fondées sur ces sources. C'est pourquoi le Bureau de statistique fournit aux pays une assistance dans ce domaine.

Département de la coopération technique au service du développement

12. Le Département responsable des activités de coopération technique liées à la mise en place d'une infrastructure pour le développement économique et social à l'échelon national et régional, porte un intérêt soutenu à l'intégration des femmes au processus de développement. Outre l'élaboration de projets axés exclusivement sur les femmes, aucun effort n'a été épargné pour tenir compte des besoins des femmes dans les programmes et projets sectoriels intéressant les domaines ci-après : mise en place de réseaux d'adduction d'eau et de réseaux d'électricité dans les régions rurales, administration publique et gouvernement local, planification sociale et élaboration et application de politiques. Le Département a également participé à l'exécution d'activités régionales, interrégionales et internationales visant à améliorer la situation des femmes à tous les niveaux.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

13. La Commission et, en particulier son Comité des problèmes agricoles, coopère étroitement avec la Commission de l'agriculture de la FAO à l'exécution de programmes visant à assurer l'intégration des femmes au développement. Toutefois, la CEE n'a pas prévu d'activités ou de programmes particuliers concernant la question.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

14. La Commission a donné la priorité au développement rural depuis un certain nombre d'années. Toutes ses divisions ont axé leur programme sur le développement rural sous une forme ou une autre. La Division du développement social, chargée de l'exécution du programme et des activités en faveur des femmes, considère que le rôle que jouent les femmes dans l'agriculture et le développement rural est un domaine très important vu que la majorité des femmes de la région vivent dans les zones rurales.

Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)

15. Le Bureau de la quatrième Conférence régionale, en passant en revue les résolutions de la Commission ainsi que les décisions adoptées par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague en juillet 1981, a recommandé, notamment, de faciliter l'accès du crédit aux femmes, de créer des coopératives de production et des coopératives de consommateurs, de

mettre en place des services, d'assurer la diffusion de techniques intermédiaires, d'organiser des cours de formation technique, de donner la priorité aux programmes d'alphabétisation destinés aux femmes des régions rurales, de développer les soins médicaux et paramédicaux dans les régions rurales. Il a également recommandé de fournir une assistance pour assurer la formation des femmes des régions rurales et les aider à s'organiser afin de développer les possibilités d'emploi et de mettre un terme aux migrations vers les zones urbaines. Conformément à son mandat, la CEPAL a prévu des activités visant à intégrer les femmes au développement rural et a notamment envoyé des missions d'assistance technique auprès de gouvernements pour mettre en place des mécanismes nationaux ou développer ceux existant déjà.

16. Le Fonds de contributions volontaires a en partie financé ces activités. Dans la plupart des cas, un appui direct a été fourni aux communautés ainsi qu'une formation pour les planificateurs et le personnel technique. La CEPAL a également effectué des études tant régionales que nationales sur la situation des femmes dans les régions rurales des pays d'Amérique latine. Les divers thèmes traités dans ces études sont notamment les suivants : la migration vers les zones urbaines, la situation sociale des femmes chefs de famille et le rôle des femmes dans l'économie. D'autre part, la CEPAL a organisé des réunions techniques et des ateliers qui ont permis d'échanger des données d'expérience, d'identifier les besoins et de proposer de nouvelles mesures facilitant l'intégration des femmes au développement rural. S'agissant de l'inclusion des besoins des femmes dans la stratégie pour les années 80, une méthodologie a été préparée et divers mémorandums à usage interne ont traité des limitations d'ordre structurel et proposé des solutions de rechange. L'assistance aux femmes des régions rurales et leur participation au développement rural sont au nombre des questions prioritaires dont s'occupe la Commission qui a coordonné la majeure partie de ses activités dans ce domaine avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

17. En ce qui concerne son rôle à cet égard, il faut citer la plupart des activités du Centre africain de recherche et de formation pour la femme qui dépend de la Division du développement social; il a pour mission essentielle d'assurer l'intégration des femmes au développement rural et l'attention qu'il porte aux besoins des femmes des régions rurales de pays africains de langue portugaise mérite particulièrement d'être mentionnée. La Commission a publié récemment, par l'intermédiaire du Centre, une étude en langues anglaise et portugaise intitulée "Mozambique : Women, the Law and the Agrarian Reform" (Mozambique : les femmes, le droit et la réforme agraire). Celle-ci est fondée sur les résultats d'une enquête effectuée pendant huit mois au Mozambique et les incidences de la réforme agraire sur la situation des femmes rurales; l'instruction, l'emploi, la santé et la planification de la famille y sont étudiés.

Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO)

18. Une étude sur l'évolution et les tendances récentes de la situation des femmes dans la région de la CEAO, préparée pour la réunion préparatoire régionale de la Commission, tenue à Damas en décembre 1979, en vue de la Conférence de Copenhague

/...

comprenait une section consacrée à la situation de la femme rurale. Des propositions touchant l'adoption de mesures intéressant les femmes rurales ont été incluses dans les programmes d'action régionale de la Commission pour la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, adoptées en décembre 1979.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

19. Dans nombre de pays, les femmes des régions rurales bénéficient directement des activités du FISE. Outre les informations qui sont données aux rubriques des différentes sections ci-après, on trouvera d'autres renseignements dans la note du Secrétaire général sur les activités d'appui technique et financier (A/36/485).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

20. Donnant suite à de nombreuses résolutions et recommandations de la communauté internationale où l'on souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux problèmes des femmes des régions rurales dans les pays en développement, le PNUD a entrepris en automne 1978, avec la collaboration des organisations participantes et chargées de l'exécution, une évaluation en vue d'une action constructive favorisant la participation des femmes des régions rurales au développement. Bien qu'elle ait précédé la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, l'évaluation en question devait dans l'ensemble servir à améliorer la capacité du système de développement des Nations Unies d'offrir des conseils pratiques aux gouvernements en ce qui concerne la participation des femmes au développement rural. En ce sens, elle était conforme au Programme d'action qu'a approuvé la Conférence, plus précisément, aux éléments de ce programme qui touchaient le mandat du PNUD, qui est de financer les activités de coopération technique. Dans la mesure où les gouvernements choisissent de consacrer leurs programmes de coopération technique à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence, le PNUD peut lui aussi y participer directement. Un rapport sur l'évaluation, intitulé Participation des femmes rurales au développement, a été publié en temps utile pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue en 1980. La principale conclusion de cette évaluation était que l'intérêt témoigné par les gouvernements pour une programmation en fonction d'une participation de la femme rurale au développement et l'intelligence qu'ils avaient du rôle de la femme étaient aujourd'hui suffisants pour considérer que, dans la plupart des cas, il était non seulement possible mais opportun de passer à l'action. Le fait est amplement confirmé par les nombreuses propositions de projet et d'activités au titre des projets qui ont été mises au point en étroite collaboration avec les gouvernements concernés par les missions de programmation qui ont pour l'essentiel établi les études spéciales de pays donnés dont il a été question. Nombre de ces propositions portaient sur la participation des femmes à des programmes de développement rural à grande échelle qui visaient à aider les petits cultivateurs à augmenter leur production en leur assurant des services de vulgarisation agricole, en leur fournissant des engrais, en leur procurant des crédits, etc. D'autres portaient sur les moyens d'études et de formation dont on avait un urgent besoin et sur la prestation de services de santé à l'échelle de la collectivité et d'autres services publics. Toutes ces propositions répondent au Programme d'action de la Conférence.

/...

21. S'agissant du système de développement des Nations Unies, il ressort de l'évaluation qu'il ne suffit pas de prendre conscience de l'étendue des problèmes. Le fait de reconnaître l'importance que revêt la participation de la femme au développement n'implique pas automatiquement que cette participation se produira. Il reste à surmonter les obstacles que constituent le manque d'expérience et de compétences, l'inertie bureaucratique, la persistance des comportements figés des organismes des Nations Unies comme des gouvernements. L'étude a recommandé, pour venir à bout de ces problèmes, que l'assistance au titre des programmes tienne davantage compte du rôle de la femme dans le développement. En vue d'opérer les transformations qui s'imposent, on a pris des mesures en vue d'apporter les modifications nécessaires au programme de formation du personnel du PNUD et de changer un certain nombre de procédures administratives et opérationnelles de telle sorte que l'accent soit notamment mis sur les possibilités d'assistance spéciale au titre des programmes grâce à des allocations du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (UNDP/PROG/79 et Add.1).

22. Certaines conclusions de fond remettent en question diverses conceptions actuelles de la planification du développement; d'autres étayent de nouvelles idées qui sont apparues au cours de ces dernières années. On pourra garder présentes à l'esprit les constatations ci-après : la base de données requise pour planifier la participation des femmes au développement est insuffisante, comme le montrent certains écarts importants entre les informations recueillies par recensement et dans le cadre de programmes d'enquête et les études exhaustives qui ont été menées à l'échelon du village; dans bien des cas, il n'est pas tenu compte de la productivité de la femme; très tôt, les enfants contribuent réellement au revenu de la famille, lorsqu'il y a pénurie croissante de terres arables, il arrive que les femmes abandonnent le travail aux champs pour se consacrer à la distribution, et créent ainsi un système de commercialisation efficace des denrées alimentaires tout en favorisant dans une grande mesure la survie des défavorisés - Haïti est un cas extrême de ce type d'adaptation; il y a un urgent besoin de développer l'industrie dans les régions rurales : il s'agit d'augmenter le rendement des régions où une partie importante de la population ne cultive déjà plus la terre et d'endiguer l'exode rural; il y a un urgent besoin de moyens d'études, de formation et de soins de santé, notamment de soins de santé préventifs. Dans le cadre de son programme interrégional, le PNUD participe à une étude du rôle de la femme dans le développement rural dans cinq pays, étude qui, espère-t-on, débouchera sur une action constructive. Elle consiste principalement en 11 études de villages que font des chercheurs des pays participants.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

23. Le HCR a pris des mesures en vue : a) d'encourager les gouvernements à établir des statistiques pertinentes des populations réfugiées, en particulier des femmes et des filles, des femmes chefs de famille et autres femmes réfugiées; b) de garantir aux femmes réfugiées l'accès aux ressources et aux secours, au même titre que les hommes, et à ces fins, de les faire participer à l'administration et à la gestion des camps et des centres de réfugiés; c) de multiplier et d'améliorer les services de consultation en faveur des femmes réfugiées et d'organiser des programmes de formation professionnelle à leur intention; d) de resserrer les liens de coopération avec les gouvernements afin de faire disparaître les pillages

/...

et les viols, les actes de violence à l'égard des femmes et leur exploitation au sein de la population réfugiée. Le HCR prévoit de procéder dans un proche avenir à l'examen des programmes en cours, de faire des études sur les besoins et les problèmes spécifiques des femmes et de déterminer différentes mesures qui permettraient d'y répondre. Les études serviront de base à l'élaboration d'autres programmes en faveur des femmes réfugiées. Dans l'intervalle, le HCR s'efforce d'échanger des informations et des données d'expériences pertinentes avec d'autres institutions et avec ses propres bureaux extérieurs dans les différentes parties du monde.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

24. Le FNUAP se livre à des activités de collecte de données et de recherche sur les femmes. Ces activités consistent notamment à mettre au point des méthodes et des cadres conceptuels - qui ne fassent plus appel à une discrimination entre les sexes - pour aider les gouvernements à recueillir des données fiables sur la situation des femmes des régions rurales, à classer et à analyser les données statistiques, ainsi qu'à promouvoir l'emploi de ces données pour les activités en matière de population, la planification du développement et l'élaboration des projets. Le Fonds fournit en outre un appui à la recherche sur le statut de la femme dans les régions rurales, au sein de la famille et de la collectivité, le rôle qu'elles y jouent et les corrélations entre la place qu'elle occupe et les facteurs démographiques tels que la fertilité, la mortalité et la migration. Les contributions du Fonds aux projets de ce genre dans les régions rurales sont acheminées soit directement par l'intermédiaire des gouvernements, soit, en particulier pour les projets qui sont menés aux niveaux régional et mondial, par l'intermédiaire de diverses organisations ou institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Programme alimentaire mondial (PAM)

25. Le PAM considère les produits alimentaires comme un investissement pour le développement social et économique: bon nombre de ses activités consistent à fournir un appui direct aux femmes des régions rurales. On trouvera des renseignements plus détaillés dans la note du Secrétaire général sur les activités d'appui technique et financier des institutions et organismes des Nations Unies.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

26. L'Institut s'est interrogé sur l'utilité des données dont on disposait en ce qui concerne la condition de la femme en Côte d'Ivoire et s'est livré à une étude approfondie dans ce pays; le rapport préliminaire a été achevé en 1978. Au cours de l'année 1979, il a élaboré un programme de recherche plus exhaustif concernant les incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et la condition de la femme en Afrique au sud du Sahara 2/. Etant donné les multiples aspects du

2/ Incidences des transformations socio-économiques sur la condition de la femme en Afrique au sud du Sahara (UNRISD/79/C.25).

problème étudié et la variabilité de la condition de la femme d'un pays à l'autre sur le continent africain, on a proposé pour chacun des pays qui ferait l'objet d'une recherche un thème de base spécifique : Haute Volta - incidences de la migration interne et externe sur la femme; Côte d'Ivoire - impact de l'économie de plantation d'exportation sur la division du travail entre les sexes et sur le rôle et le statut des femmes; Sénégal - incidences de la modernisation de l'agriculture sur le rôle de la femme; République-Unie de Tanzanie - rôle et statut de la femme dans les villages d'Ujama; Mozambique - rôle et statut de la femme après la libération; Swaziland - incidences de la migration des hommes (vers les mines ou vers les centres industriels d'Afrique du Sud) sur le rôle de la femme dans l'agriculture. Les recherches au Sénégal sont entrées dans la dernière phase d'analyse des données. Les recherches pour les monographies sur la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire, qui ont commencé en août 1980 et en février 1981 respectivement, entreront dans leur dernière phase au cours de la période biennale 1982-1983.

2. Organisation internationale du Travail (OIT)

27. L'OIT a poursuivi ses importantes activités en faveur des femmes des régions rurales. Elle met sur pied des recherches qui comprendront une série d'études liées aux projets de l'OIT relatifs à la promotion de l'emploi des femmes des régions rurales. Un recueil d'études intitulé "Les femmes et le développement - la division du travail entre les sexes dans les sociétés rurales" paraîtra sous peu. Ces activités de coopération technique visent notamment à une généralisation progressive de la formation des femmes à des professions autres que celles qui leur sont traditionnellement réservées, et à la restructuration des programmes nationaux en fonction de l'intégration des femmes. Dans le cadre de ces activités, on fournira un appui aux femmes des régions rurales.

3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

28. Le Comité de l'agriculture de la FAO met l'accent sur la nécessité d'améliorer la participation des femmes et des familles des régions rurales à la production et à la distribution des produits alimentaires et de leur faciliter l'accès aux services agricoles et aux systèmes de ressources rurales. Il est très important pour l'intégration des femmes au développement de former et d'appuyer le personnel du siège et les fonctionnaires hors siège. Un programme d'orientation du personnel sur la suite à donner à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui s'est tenue en 1979, sera organisé à l'intention des fonctionnaires hors siège de la FAO et portera entre autres sur l'intégration des femmes au développement rural. Dans le cadre de la réorganisation des projets pratiques de la FAO en fonction des résolutions et des recommandations de la Conférence mondiale, on a demandé aux administrateurs chargés des programmes des pays de déterminer la mesure dans laquelle les activités menées au titre des projets pratiques favorisaient l'intégration des femmes. En même temps, on a chargé la Division technique de la FAO d'établir des directives pour la participation des femmes aux activités qu'il est prévu d'entreprendre au titre des projets. On envisage d'organiser à l'intention des responsables gouvernementaux, des planificateurs et des fonctionnaires des organismes nationaux chargés des questions de la femme une consultation d'experts sur la planification nationale en faveur des femmes des régions rurales. La FAO fournit une assistance aux institutions

/...

nationales pour la réorientation de leurs programmes en vue de l'intégration des femmes au développement rural. A cette même fin, elle continue à appuyer les organismes de planification gouvernementaux. On a organisé, par exemple, pour un groupe de pays un séminaire consacré à l'intégration des femmes à l'agriculture et au développement rural au National Institute for Rural Development (Institut national pour le développement rural) d'Hyderabad (Inde). Ce séminaire portait sur les constatations faites par divers pays d'Asie après un examen et une analyse au niveau national du rôle de la femme dans l'agriculture et le développement rural et de son apport à ces secteurs. Il avait pour objet d'élaborer des idées et de mettre au point des propositions de projets pour examen aux niveaux national et régional.

29. Le Groupe de travail interdivisionnaire de la FAO sur la participation des femmes au développement, créé en 1976, est chargé d'examiner les propositions de projets concernant les femmes et de suivre les projets en cours. Il est composé des fonctionnaires de haut rang, qui sont donc toujours conscients des priorités que se fixe l'Organisation. Aux fins de planification, de suivi et d'évaluation, on encourage l'établissement d'une base de données sur la situation des femmes des régions rurales à l'échelon national qui s'intégrera au système de données national des différents pays. Un programme mondial d'indicateurs socio-économiques met l'accent sur les facteurs déterminant spécifiquement la vie et le travail des femmes des régions rurales. Les directives pour la préparation d'études initiales sur les femmes des ménages ruraux ont été revues. Les travaux de l'Equipe opérationnelle de développement rural du CAC, qui relève de la FAO, mettent l'accent sur le rôle des femmes des régions rurales (promotion de la participation de la population au développement, suivi et évaluation des programmes de développement rural ainsi que des programmes nationaux et régionaux).

4. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

30. Les renseignements ci-après sont tirés d'un rapport intitulé "Contribution de l'UNESCO à l'amélioration de la condition de la femme" (21 C/16) qui porte sur la période s'étendant de 1978 à 1980 et que l'UNESCO a établi en vue de la vingt et unième session de sa Conférence générale, tenue à Belgrade en 1980, ainsi que du budget-programme pour l'exercice biennal 1981-1983.

31. En décembre 1980, un groupe de chercheurs asiatiques s'est réuni pour la deuxième fois pour analyser les résultats d'analyses comparatives qui avaient été effectuées sur la situation des femmes dans les régions rurales où il y a émigration de la main-d'oeuvre masculine. Les résultats seront publiés en 1981. Les efforts faits pour assurer une plus grande égalité dans l'enseignement portent en grande partie sur les femmes des régions rurales. En 1980, le Programme asiatique d'innovations éducatives en vue du développement a commencé à faire des études spéciales sur les corrélations entre l'éducation scolaire et non scolaire en tant que moyen d'améliorer la participation des femmes et des jeunes au développement rural.

32. Les activités opérationnelles touchent généralement les femmes des régions rurales dans nombre de pays, tandis que certains projets ont une portée particulière, comme le projet de fonds de dépôt pour un centre d'enseignement rural

/...

intégré au Soudan (1978-1981). Dans l'un des pays africains, un projet expérimental en matière d'éducation et de formation des femmes en vue de leur participation était en cours d'élaboration en 1980 et sera mis en oeuvre pendant la période s'étendant de 1981 à 1983. On a octroyé des bourses d'études internationales à des femmes spécialisées dans l'éducation dans les régions rurales pour qu'elles puissent continuer leurs études.

33. Les participants à un séminaire qui s'est tenu à Dakar en décembre 1979 dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant sont arrivés à la conclusion que l'éducation préscolaire, en particulier dans les régions rurales, reposait entièrement sur les femmes. Des cours de formation à l'intention des responsables de l'éducation des femmes dans les régions rurales ont été organisés en février 1980 à Dakar et dans la région de l'Amérique latine. Dans la République arabe syrienne, on a organisé en 1980 un séminaire où l'on a étudié les avantages d'un éventuel accroissement de la participation des femmes aux coopératives et on fournit une assistance à un certain nombre de projets de coopératives qui ont pour objet de promouvoir la participation des femmes des régions rurales au développement. Certaines activités que l'on mène dans le cadre de projets en matière d'éducation au Burundi, en Equateur, en El Salvador, en Haute-Volta, au Mozambique, au Népal, au Nicaragua, au Pérou, au Qatar et au Togo, concernent spécifiquement les femmes.

34. A sa vingt et unième session, la Conférence générale de l'UNESCO, par sa résolution 13 relative à la condition de femme, a notamment invité le Directeur général à consacrer davantage de fonds et de ressources, en procédant à une réallocation, à la promotion de la femme dans les régions rurales et dans l'agriculture. Au cours de la période 1981-1983, on préparera à l'intention des planificateurs du matériel de formation sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques de la participation de la femme au développement rural. On fera des recherches sur les effets de la modernisation pour les femmes des régions rurales. On organisera dans la région de l'Asie et du Pacifique en 1981 et dans les pays africains d'expression anglaise en 1983, des cours de formation régionaux à l'intention des responsables de l'éducation des femmes dans les régions rurales. On continuera à fournir un appui aux activités d'alphabétisation et d'éducation civique des femmes des régions rurales.

B. Egalité juridique

Organisation des Nations Unies

Départements et services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

35. Les études entreprises par le Département des affaires économiques et sociales internationales au titre du programme consacré aux questions sociales, humanitaires et de développement, encourageront les gouvernements des pays de droit coutumier à enquêter sur la protection effective qu'assure aux femmes le droit coutumier et la discrimination réelle dont elles font l'objet sous ce régime et faciliteront l'élaboration d'une législation en la matière. Cela concernera surtout les femmes des régions rurales. On organisera des séminaires internationaux et régionaux pour aider les gouvernements à échanger des données d'expérience nationale et à déterminer les domaines où il conviendrait d'introduire de nouveaux textes de loi ou des amendements aux textes existants; ici encore, on accordera une attention particulière aux besoins des femmes des régions rurales.

C. Accès des femmes aux services dans les régions rurales

1. Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Asie occidentale

36. La CEAO cherche à faire participer les femmes aux projets de développement rural. Pour contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, la Commission planifie et exécute des projets pour lesquels elle reçoit un appui du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie. Elle devait, en juillet 1981, engager des recherches en vue d'une action concrète sur la nature, l'efficacité et la pertinence des services sociaux en faveur des femmes dans les régions rurales en Iraq, en Jordanie, au Yémen et au Yémen démocratique. La recherche débouchera sur l'élaboration d'un ensemble de directives pour une organisation appropriée des services sociaux dans les régions rurales et, le cas échéant, le recyclage des agents des services sociaux. A Oman, le développement communautaire et les services de santé primaires en faveur des femmes des régions rurales se poursuivent sur deux plans : assistance technique aux gouvernements en vue de la planification, du suivi, de l'évaluation et de l'expansion du projet de développement communautaire du PNUD et participation des femmes à ces activités. Dans le cadre du projet entrepris qui porte sur 33 villages, on fournit les services de neuf femmes agents sanitaires et assistantes sociales qui travaillent avec leurs homologues omanais et les forment afin qu'elles puissent diriger les activités de développement communautaire à l'échelon du village. En janvier 1981, on a envoyé pour une année au Bahreïn un expert des moyens audio-visuels qui s'occupera d'un projet intitulé "Préparation de matériels d'enseignement nouveaux pour les femmes participant à des programmes de vulgarisation agricole".

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

37. Depuis 1977, le Centre a fait faire 12 monographies sur des établissements ruraux dans le cadre d'une enquête mondiale sur la situation dans les

/...

établissements à faible revenu dans neuf pays. Il a fait une analyse détaillée des données ainsi recueillies et prépare une publication qui couvre les différents aspects de la condition de la femme dans les régions rurales.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

38. Le FNUAP fournit un appui aux femmes des régions rurales pour ce qui concerne les soins de santé aux mères et aux enfants et la planification de la famille. Se basant sur les données dont on dispose en ce qui concerne les effets peu favorables d'un taux élevé de fertilité pour la condition sanitaire des femmes et le rapport direct qu'il y a entre celle-ci, la santé des enfants et le bien-être général de la famille, le Fonds fournit un appui à un certain nombre d'activités liées à la planification de la famille qui sont considérées comme faisant partie intégrante des programmes de santé des mères et des enfants dans les régions rurales de bon nombre de pays en développement. Très souvent, ces programmes s'intègrent à un plan global en matière de population et de développement rural qui vise à améliorer la condition de la femme.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

39. Les programmes de la FAO visent plus spécialement les habitants pauvres des régions rurales, les sans-terres, les petits cultivateurs et les métayers, et en particulier les femmes et les jeunes, cela par souci d'équité et en vue d'augmenter la production vivrière. On a élaboré un projet de fonds d'affectation spéciale intitulé "Programme d'action à l'échelon de la collectivité en faveur des femmes défavorisées des régions rurales", qui devrait aider ce groupe de population à augmenter sa production vivrière et à avoir accès aux ressources et aux services locaux. Avec le concours des gouvernements des différents pays, la FAO entre en contact avec des organisations non gouvernementales que la question intéresse afin d'obtenir leur collaboration pour ce qui concerne le renforcement des centres ruraux de services en faveur des femmes et de leur famille et l'identification des besoins dans ce domaine. Lorsqu'elle évalue l'impact de ses projets en matière d'agriculture et de développement rural sur la nutrition, la FAO accorde une attention particulière au groupe cible que constituent les femmes des régions rurales.

3. Organisation mondiale de la santé (OMS)

40. L'OMS met au point des programmes d'appui aux efforts qui sont faits aux niveaux national, interrégional et mondial pour promouvoir les soins de santé primaires, nouvelle manière d'envisager l'amélioration de la condition sanitaire qui requiert l'action intégrée de tous les secteurs de développement en vue d'atteindre l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. La santé fait partie intégrante du développement rural. Cette stratégie, qui est axée sur la collectivité, nécessite la participation active de la population; elle a pour objet la prévention des maladies et tient compte des besoins sociaux des individus, des familles et des collectivités. En règle générale, le programme que met en oeuvre l'OMS pour appuyer l'élément des soins de santé primaires dans le développement rural ne vise pas explicitement les femmes; toutefois, étant donné

que l'idée des soins de santé primaires se fonde sur la reconnaissance du fait que l'injustice sociale crée des conditions aboutissant à un mauvais état de santé, on aide, en améliorant la santé, à rétablir l'égalité de traitement des femmes. C'est pourquoi les programmes de l'OMS, en cours et projetés, aux niveaux mondial et national, ont pour objectif en ce qui concerne la femme, la santé et le développement, d'attirer l'attention sur les besoins particuliers de la femme en matière de santé, de faire ressortir le rôle important qu'elle joue du fait qu'elle donne des soins de santé, et cela au niveau de la collectivité et de la famille et de faire évoluer les systèmes d'appui social de telle sorte que les femmes soient réellement intégrées au développement.

41. En vue de promouvoir le rôle de la femme en tant que dispensatrice de soins, l'OMS fait une étude internationale de la conception des politiques dans ce domaine. Au niveau régional, l'OMS appuie les organisations de femmes qui s'occupent de soins de santé primaires; par exemple, pour la région de l'Afrique, on considère les femmes comme les éléments qui permettent d'introduire des activités à l'échelon du village visant à améliorer les soins de santé primaires dans le contexte du développement rural et les organisations de femmes comme les éléments qui permettent de les démarrer. Les programmes menés dans la région du Pacifique occidental visent à renforcer le rôle des comités de femmes. Dans la région des Amériques, on fait une place au rôle de la femme dans l'approvisionnement en eau et dans l'assainissement. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, on met l'accent sur la formation des sages-femmes. L'OMS, par les activités qu'elle mène dans le cadre de ses programmes en matière de santé de la famille et de législation sanitaire, élabore des mesures sociales d'appui aux femmes, notamment aux familles migrantes, aux réfugiées, aux femmes chefs de ménage et à celles qui sont exposées à des maladies ou à des accidents du travail dans les zones urbaines, dans les régions rurales défavorisées ou dans les grandes exploitations agricoles. Dans la région du Pacifique oriental, on vise à protéger les femmes contre les maladies et les accidents du travail et à lutter contre l'exploitation de la main-d'oeuvre.

4. Fonds international de développement agricole (FIDA)

42. Le Fonds est conscient du rôle que jouent les femmes - et des responsabilités qu'elles assument à cet égard - dans les soins aux groupes les plus vulnérables - enfants, vieillards et handicapés - lorsque sévissent la malnutrition et la sous-alimentation. Qui plus est, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les jeunes enfants sont d'autant plus vulnérables lorsqu'il y a, comme dans certaines régions, des pénuries vivrières saisonnières. Nombre de projets financés par le Fonds visent entre autres à alléger les tâches pénibles qu'accomplissent les femmes : un projet en matière d'eau potable aura pour objet d'éviter aux femmes les grands déplacements pour chercher de l'eau. La situation nutritionnelle et sanitaire de la Haute-Volta ayant été portée à leur connaissance, les responsables du Fonds ont octroyé à ce pays un prêt pour l'aider à construire de petites cliniques d'accouchement, des dispensaires, des puits dans les villages et à mettre en place des banques de céréales dans le cadre du Fonds de développement des villages.

43. Au nord du Sénégal, où les femmes cultivent leurs propres parcelles de terre mais n'ont pas eu à ce jour accès au crédit et à l'information technique,

/...

le FIDA a financé le projet de développement rural intégré de M'bour Louga qui consiste notamment à assurer l'approvisionnement en eau, à développer les forêts exploitables et à améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle de la population locale, facteurs qui ont tous une incidence directe sur la condition de la femme.

D. Organisations féminines et participation des femmes

1. Organisation des Nations Unies

Département et services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

44. Le Département de la coopération technique pour le développement a répondu aux demandes des Etats Membres en leur fournissant une assistance dans le domaine de la coopération technique pour les aider dans les efforts qu'ils font pour élaborer et formuler des politiques et des programmes nationaux visant à faire participer plus largement les femmes à la prise de décisions, à la planification, à la gestion et à l'exécution des plans et des projets de développement national. En collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Département des affaires économiques et sociales internationales, il s'est également chargé de l'exécution à Bahreïn, à Oman et en Arabie saoudite de trois projets relatifs à l'intégration des femmes dans le cadre du développement communautaire rural d'ensemble.

Commission économique pour l'Asie occidentale

45. Les projets de la CEAO bénéficient de l'appui du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme et sont exécutés dans le cadre de son Programme d'action. L'élément du développement communautaire et des services de santé primaires dans les zones rurales de l'Oman qui concerne les femmes comprend deux types d'activités : assistance technique au gouvernement dans les domaines de la planification, du suivi, de l'évaluation et du renforcement du projet de développement communautaire du PNUD et participation effective des femmes à ces activités.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

46. Le FNUAP fournit une assistance aux organisations non gouvernementales féminines qui participent à l'échelon local, à la formation et aux autres activités qui ont pour but d'améliorer la condition féminine et d'offrir aux femmes de meilleures chances d'épanouissement et de participation communautaire.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

47. La FAO accorde une importance particulière à ceux de ses programmes qui ont pour objet d'amener la population à participer au développement en créant ses propres organisations. Outre l'assistance accordée pour accroître la production alimentaire et faciliter l'accès local aux ressources et aux services, on a

/...

conçu un "Programme d'action communautaire en faveur des femmes rurales défavorisées" afin d'aider ce groupe de femmes à participer, dans le cadre de groupes organisés, à l'amélioration de ses propres conditions de vie et de travail. Le Comité de l'agriculture de la FAO a mis l'accent sur l'importance d'une participation des femmes rurales au système des services agricoles et des ressources rurales. Dans ses activités consacrées à la participation et à l'organisation des populations, la FAO aide les organisations rurales à étendre leur action à l'ensemble des petits agriculteurs, des ouvriers ruraux et de leurs familles et à favoriser une participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité. On envisage également d'entreprendre des activités créatrices de revenu et de développement social susceptibles d'intéresser tout particulièrement les femmes, qui donnent de meilleurs résultats si elles sont au départ exécutées par des organisations féminines distinctes. A cet effet, on a mis au point un programme qui incitera la population à participer au développement rural, par le biais d'une promotion des organisations d'auto-assistance, et qui, dans une première phase, touchera quelque 20 pays.

3. Fonds international de développement agricole

48. Le FIDA se rend de plus en plus compte que pour réaliser les objectifs du développement rural, éliminer progressivement la pauvreté et la malnutrition et améliorer la production agricole, toute politique intéressant les populations rurales doit impliquer une participation des femmes rurales à tous les niveaux.

E. Possibilités d'études et offres d'emploi

1. Organisation des Nations Unies

Conseil des Nations Unies pour la Namibie

49. En tant qu'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance, le Conseil a pris deux importantes mesures : il a d'une part créé l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et d'autre part lancé le Programme d'édification de la nation namibienne. Le Conseil gère en outre un programme de bourses d'études destiné aux Namibiens. Chacun de ces programmes d'enseignement qui comportent des éléments de formation collective et des bourses d'études offre aux femmes comme aux hommes la possibilité de bénéficier d'une formation, classique ou non, dans une vaste gamme de disciplines.

Départements et services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

50. Le Département de la coopération technique pour le développement assure l'exécution de plusieurs projets qui visent l'intégration des femmes aux grandes activités de développement, en mettant notamment l'accent sur la formation et l'effort personnel. Il a entrepris au Swaziland un projet intitulé "Les femmes et le développement - SWA/75/R40" qui met l'accent sur les activités créatrices de revenu dans le cas de familles dont la responsabilité incombe principalement aux femmes par suite de la migration vers les grandes villes et les autres agglomérations de la majorité de la population masculine adulte à la recherche d'un emploi, les responsabilités familiales, financières et autres, retombant sur les membres féminins de ces familles. Ce projet a permis de former avec succès des femmes à la gestion de nouvelles entreprises et de leur apprendre à prendre des décisions et à gérer des entreprises. Chose plus importante encore, ce projet a permis, grâce à l'appui et à la collaboration d'autres institutions et des autorités locales, de mettre en place l'infrastructure mais aussi d'établir le cadre institutionnel nécessaire au financement de la production et de la commercialisation de biens de consommation. Par le biais d'organisations et d'associations locales, les activités du projet ont déjà été étendues à plusieurs régions voisines. Il a en outre apporté une modeste contribution à la coopération technique dans les pays en développement de la région. Un projet analogue a récemment été lancé au Libéria dans le but de promouvoir l'intégration des femmes au processus de développement en entreprenant des activités créatrices de revenu.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51. La CESAP a cherché par ses efforts à faire prendre conscience de l'importance de l'apport des femmes dans l'agriculture et des difficultés qu'elles rencontrent. Lors d'une réunion récemment organisée à Sri Lanka par le Marga Institute, un document a été présenté sur le chômage parmi les femmes rurales - question qui a ensuite été débattue en présence d'éminents dirigeants d'un certain nombre de pays et de la région de la CESAP.

/...

Commission économique pour l'Amérique latine

52. La CEPAL a inclu dans son programme de travail l'étude du rôle de la femme dans les activités agricoles, le commerce, l'artisanat et la famille, les travaux ménagers et les activités extérieures, la division du travail en fonction du milieu social et du sexe, la cellule familiale et les critères de reproduction. Elle a en outre fourni des conseils sur l'élaboration, la gestion, l'exécution et l'évaluation de projets ayant trait au développement rural intégré. A cet égard, on s'est attaché à étudier comment on pourrait améliorer la formation des femmes et de leurs familles en ce qui concerne l'organisation des tâches productives. C'est ainsi qu'on a réalisé des projets visant à former les femmes dans les domaines de l'apiculture, l'aviculture, l'économie ménagère, l'assainissement et l'alimentation complémentaire. On a également réalisé des programmes de formation dans le domaine de la santé en faveur des communautés rurales. On a également appuyé avec un intérêt particulier les programmes mettant l'accent sur la production et la commercialisation. Une des principales activités prioritaires actuellement poursuivies est l'éducation et la formation des femmes des zones rurales et de leurs familles grâce à un enseignement radiophonique.

Commission économique pour l'Afrique

53. Dans le cadre des activités de son Centre africain de recherche et de formation pour la femme, l'ECA a organisé un stage de formation d'une durée de trois semaines consacré à l'amélioration de la qualité de la vie rurale à l'intention d'animatrices et de planificatrices des pays africains de langue portugaise à Addis-Abeba en mai 1981. Ce stage a mis l'accent sur la formation à la conservation et au stockage des aliments dans le cadre des techniques agricoles, de la nutrition, du développement de l'enfant et de la production alimentaire en général. Pour les besoins de cet atelier, on a exceptionnellement fait traduire en portugais les publications du Centre suivantes : a) Origin and Growth of the African Training and Research Centre for Women (Origine et développement du Centre africain de recherche et de formation pour la femme), b) Workshop on Food Preservation and Storage (Atelier sur la conservation et le stockage des aliments) et c) Manual on Child Development, Family Life and Nutrition (Manuel sur le développement de l'enfant, la vie familiale et la nutrition). On s'est assuré pour cet atelier des services d'un consultant de l'Institut de recherches alimentaires d'Accra.

54. Outre les stages de formation sur la nutrition organisés à l'intention de femmes participant aux mouvements de libération d'Afrique australe, le Centre a chargé l'Institut panafricain pour le développement, de Douala, d'organiser régulièrement un stage pour les agents du développement rural et de la nutrition, de niveau intermédiaire, des pays francophones. En juin 1981, un atelier sur la conservation et le stockage des aliments sera organisé à Dakar à l'intention de participants de pays francophones d'Afrique occidentale. Le Centre africain de recherche et de formation pour la femme vient de recruter un fonctionnaire du développement rural spécialiste des cultures alimentaires pratiquées par les femmes.

/...

55. Le Centre met actuellement au point, en collaboration avec la Division commune CEA/FAO de l'agriculture, les détails d'un projet portant sur la réduction des pertes alimentaires grâce à des techniques appropriées. Il a également élaboré un projet qui vise à améliorer la production alimentaire en faisant appel à des services de vulgarisation s'adressant aux femmes. Le Centre a patronné des travaux de recherche sur la situation et les besoins des femmes productrices d'aliments en Zambie, sur les femmes et l'agriculture au Nigéria et sur les femmes et la riziculture au Sierra Leone. Il a également entrepris des études sur les techniques traditionnelles qu'emploient les femmes des zones rurales d'Ethiopie et de Sierra Leone; d'autres études analogues sont actuellement effectuées en Egypte et au Soudan. Au cours de l'année écoulée, le Centre a organisé, à l'intention des femmes membres des mouvements de libération d'Afrique australe, des cours de formation sur la nutrition et différents autres aspects de l'amélioration de la vie des familles résidant dans des camps où les conditions sont particulièrement difficiles, ainsi qu'un atelier de trois semaines à l'intention de responsables de la production de programmes radiophoniques sur les questions relatives aux femmes et au développement rural. Le Centre a également élaboré des projets de développement rural intégré qui mettent l'accent sur les besoins des femmes égyptiennes et éthiopiennes. A la demande du gouvernement, il a envoyé en Guinée-Bissau une mission qui doit évaluer les besoins des femmes des zones rurales afin de faciliter leur intégration au développement.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

56. L'ONUDI patronne de nombreuses activités axées sur la satisfaction de besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement et le logement, et sur la fourniture de facteurs de production en vue d'assurer le développement de l'agriculture et des petites et moyennes industries situées en zone rurale, de technologie sur les industries rurales, de sources d'énergie non classiques en zone rurale, etc. Toujours, l'ONUDI s'efforce de tenir compte des intérêts des communautés rurales en général, et de ceux des femmes en particulier. En 1979, l'ONUDI a entrepris deux études sur le rôle que jouent les femmes dans la réussite des programmes d'industrialisation rurale dans les pays en développement. Les pays choisis à cet effet ont été l'Inde et la République-Unie de Tanzanie. Dans le cas de l'Inde, l'ONUDI a constaté avec intérêt qu'en dépit d'une diminution de la participation féminine à la population active, le dernier plan de développement met l'accent sur la nécessité de mesures visant à augmenter les possibilités d'emploi réservées aux femmes, à améliorer les moyens de formation et à offrir davantage de possibilités d'emploi en développant la petite industrie et les industries secondaires. L'étude réalisée dans deux districts de l'Etat du Kerala en Inde méridionale, repose dans une large mesure sur l'expérience. Elle confirme cependant l'extraordinaire potentiel qu'offrent les femmes dans des domaines qui jusqu'à présent ne semblaient pas devoir leur convenir (tels que la galvanoplastie et la fonderie). L'ONUDI a également à l'étude certaines propositions visant à aider à l'élaboration et à l'exécution de projets pilotes consacrés à la création de possibilités d'emplois en faveur des femmes des zones rurales en recourant notamment à la création d'industries légères, de petites

/...

industries ou d'agro-industries. C'est dans cet esprit que le Secrétariat a pris l'initiative d'élaborer un certain nombre de propositions de projets particulièrement consacrés aux femmes tels qu'un projet mondial d'intégration des femmes à l'industrialisation rurale, la mise au point d'un programme de technologie rurale destiné aux femmes de certains pays africains, la promotion des coopératives professionnelles, des projets interrégionaux visant à accroître le rôle des femmes dans le domaine de la gestion et de la direction d'entreprises, le développement de l'industrie artisanale féminine et l'amélioration des techniques employées par les femmes potiers.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

57. A sa session de 1980, le Conseil d'administration du FISE a décidé d'aider à élaborer des programmes d'activités créatrices de revenus destinés aux femmes qui porteraient sur la fabrication, la commercialisation et la production alimentaire - y compris la formation des femmes au commerce et à la gestion - en mettant à leur disposition des capitaux en espèces pour des opérations de crédit et en collaborant avec d'autres bailleurs d'aide (banques de développement, par exemple).

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

58. Le FNUAP apporte son appui à des projets axés sur la formation des femmes en vue de leur accession à des postes de supervision et de gestion dans des programmes consacrés à la santé et à la planification de la famille. Le Fonds appuie également, à titre d'activité pilote de démonstration, des projets qui, à partir de la relation entre la situation économique des femmes rurales et certains facteurs démographiques, visent à donner aux femmes des zones rurales les compétences et les connaissances nécessaires pour participer davantage aux activités économiquement productives ainsi qu'à l'organisation, à la gestion et à l'évaluation des programmes tout particulièrement consacrés aux femmes des zones rurales. Le FNUAP accorde également une assistance aux activités féminines non gouvernementales qui ont pour objet d'améliorer la condition de la femme et de lui offrir de meilleures possibilités d'épanouissement et de participation aux activités de sa communauté.

Conseil mondial de l'alimentation

59. Le Conseil mondial de l'alimentation se préoccupe essentiellement d'arrêter des politiques ayant trait aux problèmes alimentaires : production, consommation, commercialisation, aide et sécurité. N'étant pas un organe opérationnel et ne s'occupant pas directement de recherche, de projets ou de programmes, il ne peut que tirer parti dans ces domaines de l'expérience des autres organisations. L'idée d'une stratégie alimentaire lancée par le Conseil il y a deux ans à sa cinquième session tenue à Ottawa revêt toutefois une certaine importance pour l'exécution du programme d'action. Elle vise à réunir tous les éléments relatifs à la production, la consommation et la distribution des aliments dans un cadre axé sur l'action qui permettrait aux gouvernements de prendre les décisions voulues

/...

et d'arrêter les priorités avec plus de facilité et qui servirait à mobiliser l'assistance extérieure. Quelque 30 pays en développement participent déjà à la préparation de stratégies alimentaires avec l'aide d'institutions multilatérales ou bilatérales obtenue par l'intermédiaire du Conseil mondial de l'alimentation. Cela répond de toute évidence à une nécessité profonde et un grand nombre de pays en développement, outre ceux qui ont déjà sollicité une assistance par l'intermédiaire du Conseil, adoptent aujourd'hui dans le cadre de leurs programmes de développement national des plans, des systèmes ou des stratégies alimentaires mieux intégrés. On prévoit que l'élaboration de stratégies alimentaires permettra entre autres de mettre davantage l'accent sur le rôle fondamental que jouent les femmes dans tous les aspects de la production, de la distribution et de la consommation des aliments. En favorisant une conception rationnelle des problèmes alimentaires, cette stratégie devrait permettre aux dirigeants et aux bailleurs d'aide au développement de prendre davantage conscience du rôle des femmes dans le circuit alimentaire tout comme de leur incidence sur l'évolution de ce circuit. Le Conseil publiera sous peu certaines directives sur l'élaboration de stratégies alimentaires qui accorderont toute l'attention qu'il mérite au rôle des femmes.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

60. La FAO réalise sur le terrain des projets qui contribuent à l'intégration des femmes rurales au développement en leur assurant la formation voulue pour favoriser leur épanouissement et leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences nouvelles afin d'accroître leur revenu. Un appui est également accordé pour la formation d'agents de vulgarisation agricole et de développement rural afin de leur permettre de mieux satisfaire aux exigences des femmes rurales dans les domaines de la productivité agricole, d'une répartition équitable des ressources et celui des conditions de vie de la famille rurale en recourant à l'enseignement, à la vulgarisation et à la formation agricoles comme à l'éducation familiale. A cet effet, des experts d'Amérique latine et d'Amérique centrale ont procédé à des consultations sur la mobilisation des institutions spécialisées dans l'agriculture et l'enseignement en vue d'accélérer la participation des femmes rurales au développement. A l'issue de consultations ils ont recommandé des politiques et des programmes d'action à l'intention des institutions agricoles et des établissements d'enseignement.

61. Certains des projets opérationnels de la FAO, dont l'objet est de déterminer l'état des données sur les femmes rurales, de déterminer les activités de développement en cours auxquelles il conviendrait d'adjoindre un élément consacré aux femmes rurales et d'élaborer des propositions d'action, contribuent, en partie ou en totalité, à l'intégration de ces femmes rurales au développement. L'accent est mis sur les domaines suivants : nécessité de procéder à des études de base sur les femmes rurales afin de suivre et d'évaluer les incidences du développement sur les femmes rurales et de prendre conscience du fait que les ménages ruraux sont l'objet réel des programmes de développement rural; fourniture d'une assistance aux organes nationaux dans l'élaboration de programmes d'enseignement et de

formation destinés aux agents de vulgarisation et de développement rural; octroi d'une aide aux petites pêcheries où les femmes jouent traditionnellement un rôle fondamental dans le traitement et la commercialisation du poisson; élaboration de projets communautaires de sylviculture et d'agro-sylviculture mettant systématiquement l'accent sur les femmes; organisation de réunions et de séminaires sur le bois de chauffage et les énergies utilisées par les femmes rurales, ainsi que sur les femmes et l'industrie forestière.

F. Problèmes résultant des migrations des zones rurales vers les zones urbaines

1. Organisation des Nations Unies

Départements et services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales internationales

62. Dans le cadre de son programme consacré à la population, ce département a publié en 1979 une étude importante 3/ qui comprend une analyse approfondie des effets de l'urbanisation sur la famille et la répartition professionnelle des femmes.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

63. Dans le cadre des activités de la Section jeunesse de sa Division du développement social, la CESAP a poursuivi l'étude des problèmes des femmes et de l'expérience qu'elles ont pu acquérir par suite des migrations à partir des zones rurales.

Commission économique pour l'Amérique latine

64. La CEPAL a entrepris des études sur les migrations entre zones rurales et zones urbaines dans le cadre de ses diverses analyses régionales et nationales de la situation des femmes en zones rurales.

Commission économique pour l'Afrique

65. Dans le cadre des activités du Centre africain de recherche et de formation pour la femme, la CEA envisage d'entreprendre vers la fin de 1981, en collaboration avec l'UNESCO, une étude sur les effets des migrations des zones rurales vers les zones urbaines afin d'en tirer des résultats susceptibles d'être comparés à ceux de l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Asie. Le Centre a également entrepris un projet visant à venir en aide aux jeunes filles qui ont abandonné leurs études, notamment à celles qui ont quitté les zones rurales pour venir habiter la ville.

3/ Modes d'accroissement de la population urbaine et rurale (numéro de vente F.79.XIII.9).

Centre des Nations Unies pour les établissements humains

66. Dans ses programmes de travail pour 1980-1981 et 1982-1983, Habitat présente des recommandations qui ont pour objet de chercher à résoudre les problèmes que connaissent les femmes des zones rurales et celles qui sont touchées par l'exode vers les villes. Dans un rapport sur le développement des établissements ruraux et les centres de croissance présenté à la troisième session de la Commission des établissements humains, ces problèmes sont examinés, ainsi que les recommandations proposées en vue de les résoudre. Le programme de travail pour 1980-1981 et 1982-1983 ainsi que le plan à moyen terme pour 1984-1989 du Centre tient compte de ces recommandations qu'a approuvées la Commission des établissements humains.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

67. Les programmes du FISE axés sur le développement des compétences et la création de revenu cherchent à améliorer la condition des femmes d'Afrique et du Moyen-Orient qui demeurent seules dans les villages à subvenir aux besoins de leur famille.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

68. Le FNUAP accorde son appui à l'organisation de la recherche sur la condition et le rôle des femmes rurales dans la famille et la communauté ainsi que sur les relations qui existent entre ces activités et certains facteurs démographiques tels que les migrations.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

69. La contribution de l'UNITAR consiste en l'analyse et la diffusion d'informations concernant les répercussions sur la situation des femmes en milieu rural des modifications de la répartition des terres résultant de l'exode rural; ce sujet a été examiné récemment dans une étude de l'UNITAR, intitulée : "Women and Technological Development in Agriculture : An Overview of the Problems in Developing Countries" (Les femmes et le progrès technique dans l'agriculture : étude des problèmes des pays en développement). Une conférence de l'UNITAR, tenue à New Delhi en mars 1980, et portant sur les diverses stratégies du développement possibles et le futur de l'Asie, a notamment formulé des stratégies pour l'intégration des femmes dans le contexte de la planification d'ensemble du développement rural. La situation des femmes en milieu rural a été étudiée en relation avec certaines questions telles que l'urbanisation, les relations entre la ville et la campagne et la paupérisation des villages.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

70. La FAO s'occupe des problèmes qu'ont à surmonter les femmes du fait de l'exode rural, en se plaçant principalement du point de vue des causes de celui-ci. Le but visé consiste à améliorer la base économique et sociale et les infrastructures des zones de peuplement existantes grâce à la réforme agraire et au développement rural. La FAO est consciente du fait que les femmes ne bénéficient pas des mêmes

chances d'accès à la terre et aux ressources naturelles que les hommes, aussi bien dans le cadre des structures agraires actuelles que dans les processus de la réforme agraire. Pour ses activités d'analyse, de conseil et d'assistance technique, la FAO accorde donc une attention particulière aux besoins des femmes dans ces processus de réforme. Ces besoins concernent notamment leur droit à la terre, le fait de s'organiser pour protéger ces droits, la maximisation des profits qu'elles en retirent et leur formation à ces fins. On peut également minimiser les conséquences de l'exode rural en orientant les pressions démographiques et économiques vers un nouveau peuplement des terres agricoles. La FAO, en tant que principal organisme s'occupant du peuplement des terres agricoles a déjà assisté et assiste encore un certain nombre de pays en ce domaine. La situation économique des femmes en milieu rural peut généralement être améliorée par un nouveau peuplement des terres, mais l'on n'ignore pas que leur situation socio-économique doit être préservée par des éléments de programmes particuliers s'inscrivant dans le cadre plus général du peuplement planifié des terres agricoles.

3. Organisation mondiale de la santé

71. L'OMS, dans le cadre de ses programmes de santé de la famille et de législation de la santé élabore des mesures sociales pour aider les femmes migrantes. La région Amériques étudie de nouveaux moyens de soulager les problèmes de santé des femmes résultant des schémas de migration et d'urbanisation.

4. Banque mondiale

72. Les recherches financées par la Banque mondiale concernant l'influence de l'exode rural sur le rôle des femmes dans le développement, quoique limitées jusqu'ici, permettent toutefois de constater, sur la base des renseignements dont on dispose, que le nombre croissant de ménages où le chef de famille est une femme est un phénomène socio-économique de plus en plus déterminant pour ce qui concerne la planification du développement national dans de nombreux pays en développement. Une étude récente de plusieurs rapports sectoriels de la Banque concernant l'agriculture a mis en lumière le rôle important que jouent les femmes dans l'agriculture et la production alimentaire; dans le même temps, cette étude a montré la probabilité de l'influence négative qu'aurait une migration des hommes sur les rendements agricoles, ainsi que le rôle efficace que peuvent jouer les services de vulgarisation, qui s'adressent traditionnellement aux hommes, dans l'évolution des pratiques agricoles. Ce type d'étude permet d'accumuler une expérience propre à permettre une meilleure conception des projets futurs et des recherches en cours visant à accroître la production et le rendement du secteur agricole. Le personnel de la Banque vient également d'achever une étude des aspects démographiques des migrations en Afrique occidentale ^{4/}; cette étude peut constituer la base d'une analyse plus approfondie des conséquences économiques des migrations dans la région, y compris leur influence sur l'intégration des femmes au processus du développement.

^{4/} Demographic Aspects of Migration in West Africa, vol. I et II, World Bank Staff Working Paper No 414, septembre 1980.

G. Formation destinée à permettre aux femmes de mettre à profit les nouvelles techniques agricoles

1. Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique

73. La CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain de formation et de recherche, a financé des projets pilotes en Haute-Volta (moulins à grains), en Sierra Leone (presses à huile) et en Gambie (harnais à boeufs et autres dispositifs), pour tester les techniques agricoles pouvant aider les femmes dans leurs travaux. Des voyages d'étude des techniques agricoles au Centre des techniques appropriées créé par le FISE à Karen (Kenya) ont été organisés à l'intention de groupes de femmes de Somalie et de Zambie.

Commission économique pour l'Asie occidentale

74. La CEAO va financer au Yémen un projet d'assistance technique d'un an intitulé "Amélioration du cheptel et industries alimentaires", qui doit commencer en juillet 1981, dont le but est d'octroyer aux femmes des régions rurales une formation leur permettant d'améliorer leurs activités rémunératrices. En juin 1981, certains des éléments d'un projet polyvalent d'un an, intitulé "Spécialités et services d'un type nouveau à l'intention des organisations non gouvernementales de femmes au Sud-Liban", porteront sur la formation, le matériel et les services consultatifs destinés à la programmation des activités communautaires des régions rurales du Liban. A Aden (Yémen démocratique), la CEAO a parrainé en septembre 1980 un atelier national intéressant les agents de vulgarisation des régions rurales, sous le titre "Développement rural intégré et coopération". En juillet 1980, un atelier national de formation intitulé "Formation des femmes participant au développement urbain et rural" s'est déroulé au Yémen, et en septembre 1980 a eu lieu un atelier régional de formation, sous le titre "Atelier de méthodes de formation expérimentales à l'intention des moniteurs de développement rural", portant sur les spécialités des services de vulgarisation ruraux, y compris la formation pratique dans les villages de la région d'Amman, en Jordanie.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

75. La CESAP s'efforce de répandre l'idée que la vulgarisation agricole devrait s'étendre aux femmes en organisant divers séminaires et réunions et en envoyant ses fonctionnaires dans différents pays. Par l'intermédiaire de sa Division de l'agriculture, la Commission a tenu en Inde un atelier sur le rôle des femmes dans les coopératives laitières et envisage de poursuivre ce travail à Sri Lanka et au Pakistan. Le Fonds volontaire a déjà approuvé deux autres projets, l'un portant sur le rôle des femmes dans le développement de l'élevage, et l'autre dans la culture du paddy. Un autre projet, également approuvé par le Fonds, concerne la culture des cornichons et le rôle des femmes dans l'agriculture. Un autre encore, déjà mis au point et financé, porte sur la participation des femmes à la pêche. A deux

/...

ou trois exceptions près, la plupart des projets consistent en réunions et ateliers d'experts, parce que la CESAP estime que, du fait de la nature du sujet traité, c'est au niveau de l'élaboration des politiques que les progrès décisifs doivent être faits. Tant qu'on ne prendra pas conscience à ce niveau de l'apport des femmes dans le domaine de l'agriculture et qu'on ne sera pas convaincu qu'une formation doit leur être dispensée pour leur permettre de s'acquitter de cette responsabilité avec plus de compétence, les gouvernements n'organiseront aucun programme de vulgarisation agricole pour les femmes. La CESAP va entreprendre, en collaboration avec l'Institut asiatique de technologie à Bangkok, un projet de rédaction d'un manuel illustrant les différentes techniques que les femmes peuvent développer et utiliser dans l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

76. Les projets de l'ONUDI visant à assister les gouvernements dans la planification et l'exécution des programmes concernant les femmes en milieu rural font l'objet de négociations, à des degrés divers, en ce qui concerne le financement par des pays donateurs. Par exemple, l'ONUDI pourrait aider les gouvernements à formuler et à exécuter des projets pilotes pour la mise au point de techniques et la production rurale, qui permettraient d'élever le niveau de vie et réduire la charge de travail des femmes des régions rurales, notamment par la production d'équipements industriels simples pour l'agriculture (outillage agricole, pompes à eau, matériel de récolte, de traitement et de stockage) et l'utilisation de systèmes et d'installations plus efficaces pour la production d'énergie à usage domestique en zone rurale (fourneaux de cuisine, groupes à biogaz, moulins à vent et petites installations de production d'énergie solaire). Jusqu'ici, un seul projet visant à perfectionner les techniques utilisées par les femmes faisant de la poterie dans la vallée de Cochabamba, en Bolivie, est opérationnel.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

77. Le FISE a offert une assistance au Mouvement socialiste révolutionnaire des femmes de Guyane dans le cadre d'un projet concernant les techniques appropriées en organisant des études, des ateliers et des programmes de formation et de production. Ce projet constitue un modèle pour l'élaboration de programmes similaires dans la région. Quatre projets exécutés dans le cadre de programmes de pays de la région de l'Amérique latine mettent l'accent sur l'intégration des techniques appropriées dans les programmes visant à soutenir le rôle et la responsabilité des femmes. Des études portant sur le rôle, les tâches et les besoins des femmes, en tant que mères, producteurs agricoles, porteuses d'eau, etc., sont un premier pas vers la planification de programmes pertinents. Au cours de l'année écoulée, le FISE a aidé l'Ethiopie et le Swaziland à mener à bien des enquêtes sur la condition des femmes. Mais les données sont encore insuffisantes en ce domaine et le FISE continuera à appuyer de telles enquêtes.

/...

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

78. La FAO, dans le cadre de divers projets opérationnels, offre une formation pour permettre aux femmes de mettre à profit les nouvelles techniques agricoles par la mise en oeuvre de programmes de formation s'adressant aux femmes des régions rurales et visant à tester et à appliquer des techniques appropriées au niveau des villages et à assurer une formation en cours d'emploi intensive aux agents féminins de développement; par une formation faisant appel aux techniques vidéo dispensée aux femmes des régions rurales dans les domaines de la production agricole, des migrations, de la santé et de la comptabilité élémentaire; par la mise en oeuvre d'activités de vulgarisation s'adressant aux femmes et portant sur des techniques appropriées de production alimentaire, de captage des eaux, de conservation des aliments et par la formation d'animatrices de villages; par une assistance technique offerte pour l'installation de petits moulins à grains destinés à faciliter le travail des femmes; par une assistance aux programmes de vulgarisation dans le domaine de la formation à des activités rémunératrices (production avicole familiale et production de légumes); par l'octroi de dons en faveur des recherches faites en vue d'analyser la nature et la portée de la coopération technique entre pays dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes en milieu rural en vue de les inciter à participer aux programmes de développement rural.

3. Banque mondiale

79. La Banque mondiale estime, compte tenu de la contribution importante des femmes à la production alimentaire dans la plupart des pays en développement, que les politiques visant à améliorer la productivité agricole dans le cadre général du développement national, doivent tendre à renforcer les compétences techniques des femmes dans ce secteur vital. L'assistance de la Banque aux programmes de formation porte notamment sur la sélection des femmes qui recevront une formation d'agent de vulgarisation au titre de projets financés par la Banque; et en milieu urbain, l'acquisition d'une spécialité donnant accès à un emploi dans le secteur non organisé revêt une importance particulière pour les femmes. Plus généralement, les projets d'enseignement et de formation financés par la Banque contribuent à élever le niveau de scolarisation des jeunes filles, à mettre au point des programmes scolaires visant au renforcement des qualifications professionnelles, ainsi qu'à élargir les possibilités d'enseignement non scolaire pour les femmes adultes.

4. Fonds international de développement agricole

80. Le FIDA finance un programme de formation destiné aux nouvelles familles, ainsi que la participation des femmes aux projets de développement rural de l'East Mpanda, au Burundi. Au nord du Sénégal, les projets de développement rural intégré de M'bour et Louga portent plus spécialement sur la formation de groupes féminins en vue de préparer les femmes des villages à la gestion des installations qui seront fournies pour l'usage collectif au niveau des villages et de développer leurs connaissances pratiques, assurant ainsi qu'elles participent plus pleinement au processus du développement.

H. L'influence des agro-industries sur le travail traditionnel des femmes

1. Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Asie et le Pacifique

81. La CESAP remarque que les agro-industries ont eu bien souvent une influence négative sur le travail traditionnel des femmes des régions rurales : par exemple, l'installation dans un pays d'usines pour le décortilage du riz a laissé des femmes sans travail. Aucun emploi de remplacement n'a été créé pour elles. Pour remédier à cette situation, un programme est en cours d'élaboration pour engager ces femmes dans certaines petites industries et entreprises familiales qui pourraient leur apporter un revenu de remplacement.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

82. La CNUCED estime que parmi tous ses travaux, celui qui présente l'intérêt le plus direct est peut-être le travail qu'elle accomplit par l'intermédiaire de sa Division du transfert de techniques, en ce qui concerne les politiques de la technique et la planification de l'industrie agro-alimentaire, et notamment la transformation des denrées alimentaires. La plupart des pays en développement considèrent ce secteur comme l'un des plus essentiels pour leur développement économique et social, compte tenu de son influence directe sur les niveaux nutritionnels et l'industrialisation en général. Les travaux de la CNUCED en ce domaine visent à aider les pays en développement à adopter une approche intégrée pour ce qui est des systèmes alimentaires nationaux, touchant toute la gamme des activités économiques interdépendantes, de la production vivrière à la distribution aux consommateurs, en passant par la transformation des denrées alimentaires et leur commercialisation. Un nouveau Groupe intergouvernemental d'experts sur la transformation des denrées alimentaires, constitué par le Conseil du commerce et du développement, tiendra sa première séance au cours du deuxième trimestre de 1982. Le Groupe a pour mandat de débattre de tous les problèmes relatifs aux techniques dans le domaine de la transformation des denrées alimentaires, y compris la mise en valeur des ressources humaines.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

83. L'UNITAR examine l'influence des agro-industries sur le travail traditionnel des femmes dans les régions rurales dans une récente étude intitulée : "Women and technological Development in Agriculture : An Overview of the Problems in Developing Countries" (Les femmes et le progrès technique dans l'agriculture : aperçu des problèmes des pays en développement). A sa conférence de New Delhi en mars 1980, il a formulé des stratégies pour l'intégration des femmes dans le cadre de la planification d'ensemble du développement rural. La condition des femmes dans les régions rurales a été examinée en relation avec des questions telles que les effets du développement agricole moderne qui entraîne l'aliénation, la privation des terres, la dépendance et détruit la solidarité domestique et communautaire; ainsi que la transition d'une agriculture paysanne à petite échelle vers des exploitations collectives à grande échelle.

/...

2. Université des Nations Unies

84. L'Université a commencé en 1979, sur la recommandation des comités consultatifs du programme, une étude portant spécifiquement sur les femmes dans les systèmes alimentaires. Cette étude a été entreprise eu égard au rôle central que jouent les femmes dans les systèmes alimentaires de toutes les sociétés, et en particulier dans les pays en développement. Cela fait des femmes un élément essentiel de toute stratégie ou toute tentative de satisfaire les besoins alimentaires fondamentaux et les exigences nutritionnelles. Il est indispensable de comprendre le rôle et la participation des femmes dans les systèmes alimentaires en les situant dans un contexte socio-économique et politique plus vaste. Toutefois, les études sociales n'ont pas accordé une attention suffisante au rôle des femmes dans les systèmes alimentaires, et les nutritionnistes se sont intéressés principalement à la consommation et aux problèmes de cet ordre. De même, les nutritionnistes et les scientifiques de l'alimentation ont souvent ignoré jusqu'ici le rôle important des femmes en tant qu'agents économiques et sociaux. C'est pourquoi l'Université procède à cette analyse du rôle des femmes dans les systèmes alimentaires en étudiant également les conditions écologiques et socio-économiques dans lesquelles vivent les femmes. A l'initiative de l'Université, cinq études de cas ont déjà été effectuées au Costa Rica, en Inde, en Indonésie, en République-Unie de Tanzanie et à Sri Lanka. Un atelier aura lieu au Costa Rica au début du mois d'août 1981 pour discuter des conclusions de ces études de cas et faire des recommandations concernant les travaux futurs de l'Université sur les femmes dans les systèmes alimentaires.

3. Banque mondiale

85. La Banque mondiale apporte une assistance à des projets dans les domaines de l'agriculture et du développement rural qui prennent en considération le déplacement éventuel des petites exploitations agricoles familiales et la perturbation des activités de subsistance des femmes par les techniques des agro-industries. Le cas échéant, ces projets comportent des dispositions spéciales visant à protéger les ressources alimentaires familiales traditionnelles.

I. Participation au mouvement coopératif et accès à la terre, au crédit et aux moyens de commercialisation

1. Organisation des Nations Unies

Département et bureaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales internationales

86. Les études entreprises par le Département dans le cadre du programme relatif au développement social et aux affaires humanitaires ont montré que la participation des femmes aux coopératives était liée au degré de leur participation dans la société en général. Dans les pays où seuls les hommes chefs de famille pouvaient faire partie d'une coopérative et participer aux prises de décisions en coopérative, ou lorsque seul un propriétaire foncier pouvait légalement être membre d'une

/...

coopérative, la portée de la participation des femmes aux activités coopératives était limitée, même si c'était souvent elles qui faisaient l'essentiel des travaux de la ferme. Il était donc compréhensible qu'elles aient tendance à éviter de vendre leurs récoltes en passant par des coopératives, étant donné que les revenus étaient automatiquement portés au compte de leur mari et qu'elles ne pouvaient obtenir de crédits coopératifs pour leurs propres activités de production.

87. Un remède possible à cette situation était d'organiser les coopératives en fonction de la famille et non de l'individu; plus particulièrement, d'organiser spécialement des coopératives pour répondre aux besoins des femmes s'adonnant à l'agriculture, à la petite industrie et à l'artisanat. Ces coopératives, qui seraient réalisables avec l'aide financière du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme devraient donner la possibilité de former les femmes à la participation et à la prise de décisions.

88. S'il n'était pas possible de créer des coopératives à participation mixte ou si une majorité d'hommes devaient opposer un frein culturel à la participation active des femmes, la création de coopératives de femmes devrait être encouragée. Toutefois, l'accent devrait surtout être mis sur l'intégration des femmes au processus de développement et à toutes les étapes connexes de l'activité coopérative, et non sur leur isolement.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

89. La CESAP a lancé, avec l'assistance du Fonds volontaire, des projets concernant les activités rémunératrices pour lesquels les organisations fonctionnant en coopératives et obtenant de bons résultats servent de modèle. Grâce à la création du Fonds autorenouvelable par l'intermédiaire de la Banque de l'Organisation des Nations Unies pour les femmes, on espère que l'on fera davantage pour aider les femmes à créer des coopératives. Cependant, l'accès des femmes à la terre, au crédit et aux moyens de commercialisation dépendront des programmes et de l'attitude de chaque pays à l'égard de la réforme agraire et des installations mises à la disposition des fermiers. Si une assistance est fournie en ce domaine, il est de bonne politique qu'un effort soit fait pour permettre aux femmes d'accéder à ces facilités; en fait, les lois relatives aux successions et le fait que les femmes ne puissent être propriétaires de terres constituent des obstacles.

Commission économique pour l'Afrique

90. La CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain de formation et de recherche pour les femmes, tient actuellement à Bujumbura (Burundi) un séminaire sur les femmes et l'administration et la gestion des coopératives, conjointement avec l'organisation nationale des femmes du Burundi et le bureau sous-régional de la CEA de Gisenyi (Rwanda). C'est le deuxième séminaire organisé sur ce sujet par le Centre au Burundi; le premier a eu lieu en 1979, et les participants avaient demandé qu'un deuxième séminaire ait lieu comme "Module II" pour donner suite à la première session. Dans les pays francophones, le Centre a également tenu au Cameroun un atelier sur les femmes et les coopératives à l'intention des femmes

/...

d'Afrique occidentale. Le Centre a publié une étude intitulée "Women and co-operatives: Egypt, the Libyan Arab Jamahiriya and the Sudan" (Les femmes et les coopératives : Egypte, Jamahiriya arabe libyenne et Soudan) et s'est servi des résultats de cette recherche pour organiser un atelier sur la participation des femmes au développement par le biais de l'action coopérative, qui s'est tenu à Khartoum en 1980. L'atelier pour les pays francophones qui a eu lieu à Dakar en juin 1981 a mis l'accent sur la terre, le crédit et les débouchés commerciaux accessibles aux femmes. Un consultant du Congo procède à une étude sur les femmes et l'accès au crédit au Gabon, en République-Unie du Cameroun et au Congo. Le Centre a également présenté récemment au séminaire de Dakar un exposé sur les femmes et l'accès au crédit en Afrique. Les programmes relatifs à l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation en matière de coopératives devraient être organisés de manière à encourager une participation consciente des femmes, et à leur permettre d'occuper des postes de gestion et d'autres postes de responsabilité au sein des coopératives, et d'être engagées par les institutions chargées du développement coopératif.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

91. L'ONUDI a proposé de financer un programme de promotion des coopératives industrielles.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

92. Le FIASE a fourni une assistance à dix coopératives de femmes dans des domaines tels que l'allègement des tâches ménagères (en fournissant des moulins à grain) le transport de l'eau, du bois et des produits agricoles (en fournissant des charrettes) et l'irrigation des cultures vivrières (en fournissant des pompes). Au Bangladesh, un séminaire sur les techniques appropriées a eu lieu et 120 femmes membres de coopératives y ont participé.

Programme des Nations Unies pour le développement

93. Le PNUD appuie un projet sur les femmes et les banques dans le monde, destiné à améliorer l'accès des femmes aux institutions de crédit. Ce projet bénéficie d'un appui régional et interrégional.

Programme alimentaire mondial

94. Le PAM rapporte que les agents de vulgarisation employés à l'exécution de certains projets faisant l'objet d'une assistance ont réussi à organiser des coopératives fonctionnant au bénéfice et sous la responsabilité des femmes des régions rurales, dans le but d'utiliser les fonds recueillis ou économisés par les projets proprement dits.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

95. A sa Conférence de New Delhi, l'UNITAR a également étudié la condition des femmes des régions rurales en relation avec la transition d'une agriculture paysanne à petite échelle vers des exploitations collectives à grande échelle et l'accès des populations rurales à la terre, au crédit, aux installations de commercialisation, aux services extérieurs et aux processus de prise de décisions.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

96. Le Comité technique de l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour répondre à la nécessité d'encourager la participation des femmes au mouvement coopératif et de faciliter leur accès à la terre, au crédit et aux moyens de commercialisation, a insisté sur le fait que les organisations populaires, en particulier les coopératives et autres organisations de petits agriculteurs de ce type, devraient devenir un élément essentiel de la conception et de l'exécution des programmes et projets de développement rural.

3. Banque mondiale

97. Les activités opérationnelles de la Banque mondiale en ce qui concerne l'appui aux programmes de développement national dans les pays membres en développement, ne s'adressent pas principalement aux femmes, mais du fait des politiques de plus en plus axées sur le soulagement de la pauvreté, en particulier dans les pays les plus pauvres, la Banque prend en considération encore plus expressément que par le passé le rôle des femmes dans le développement économique et social. L'attitude de la Banque en ce qui concerne l'objectif du renforcement de l'intégration des femmes au développement rural, comme dans d'autres secteurs, consiste à considérer l'intérêt pour les femmes comme partie intégrante du concept de projet, et à considérer les répercussions sur les femmes comme un élément des coûts et profits du projet. L'expérience de la Banque dans son action en faveur du développement des coopératives est limitée. Toutefois, dans plusieurs cas, des éléments d'assistance technique ont été incorporés à des projets de développement agricole et rural, lorsqu'ils étaient susceptibles de favoriser la constitution de coopératives agricoles afin d'améliorer l'accès au crédit, produire des revenus supplémentaires, améliorer les moyens de commercialisation et réaliser les bénéfices des économies d'échelle résultant de l'achat en gros d'intrants agricoles. Certains projets offrent un appui aux groupes de femmes qui, dans les zones de projets, fournissent le cadre de la coopération traditionnelle entre femmes dans le domaine des activités de production.

4. Fonds international de développement agricole

98. Le FIDA définit son objectif principal comme la mobilisation de ressources financières en vue d'aider à accroître la production alimentaire dans les pays en développement en général, et en particulier à soulager la pauvreté et la malnutrition des couches les plus pauvres des populations rurales dans les pays les plus pauvres. Sa préoccupation essentielle est donc de bénéficier directement aux populations rurales les plus vulnérables, aux petits agriculteurs et à ceux qui n'ont pas de terres, qui constituent ses groupes cibles. Les femmes ne peuvent être dissociées

de ce groupe cible, étant donné que leur contribution porte sur des tâches diverses qui, dans certains pays, ne se limitent pas aux travaux traditionnels consistant à traire et chercher l'eau et le bois, souvent sur de longues distances. Le FIDA est conscient du fait que dans de nombreuses régions où les hommes émigrent vers les centres urbains ou à l'étranger pour chercher de meilleures conditions, les femmes sont obligées de prendre en charge la responsabilité des cultures, et sont handicapées car elles ne peuvent obtenir de crédits. Au cours de son premier cycle d'activité (1978/80), le FIDA a financé dans le domaine du développement rural une soixantaine de projets d'une valeur totale de 870 millions de dollars. Une part importante des prêts accordés par le Fonds l'ont été dans des conditions très généreuses (commission annuelle de 1 p. 100 et durée de 50 ans). Bien que le FIDA s'attache à financer des activités au profit des pauvres des régions rurales en tant que groupe, on prend de plus en plus conscience au Fonds de la nécessité non seulement d'intégrer les femmes dans les divers projets, mais de veiller à ce que ces programmes aient une influence positive sur le bien-être économique et social des femmes pauvres qui constituent souvent les éléments les plus vulnérables des groupes cibles du Fonds.
